

**CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Mardi 17 juin 2025 à 19 h 00

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 11 juin 2025.

Présents : MMES et MM. Daniel RAPHOZ, Chun-Jy LY, Nadia CARR-SARDI, Christian ALLIOD, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Laurence MERIAUX, Balaky-Yem-Phoramy BABALEY, Corinne SABARA DEMARQUAY, Jean-François PATRIARCA, Jean-Loup KASTLER,

<u>Pouvoirs :</u> Mme Catherine MITIS	à	M. Matthieu CLAVEL
Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
Mme Khadija UNAL	à	M. Chun-Jy LY
Mme Valérie MOUNY	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
M. Jean-Louis GUIDERDONI	à	M. Balaky-Yem-Phoramy BABALEY
M. Ahmed BEN MBAREK	à	Mme Laurence MERIAUX
M. Raphael VINÇON	à	M. Jean-Loup KASTLER
M. Pierre-Marie PHILIPPS	à	M. Dorian LACOMBE

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Chantal HARS
Mme Laurence CAMPAGNE
M. Stéphane GRATTAROLY
Mme Marie FLORES
Mme Mylène MAILLOT
M. Dorian LACOMBE
M. Rémi VINE-SPINELLI
M. Nicolas KRAUSZ
M. Christian LANDREAU



1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Compte financier unique 2024 : élection d'un président de séance.
3. Abrogation délibération 2024-074 prisé le 10 juin 2025 – Adoption du compte financier 2024.



COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

Christian LANDREAU est resté hors de la salle du Conseil lors du compte des membres de l'assemblée, il est donc considéré comme absent.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire constate que seuls 11 conseillers municipaux sont présents.

L'article L2121-17 du CGCT précise que si le quorum (majorité des membres en exercice) n'est pas atteint lors de l'ouverture de la séance, celle-ci doit être reportée. La prochaine séance du conseil municipal pourra alors se tenir sans exigence de quorum.

En conséquence, Monsieur le Maire annonce que le quorum n'est pas atteint. La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 23 juin à 18h30.
